

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 14	<u>Pour</u> : 14 (12+2 procurations)	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-sept, le 05 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

**PRESENTS :**

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	MALLEMANCHE Valérie	<i>POUR (procuration)</i>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<i>POUR (procuration)</i>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie-Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Valérie MALLEMANCHE (pouvoir donné à M. Pierre PEYRAZAT), Patricia CHABOT-LALAY (pouvoir donné à M. Bernard BAZINET)

**ABSENTS**: M. Jean-Gérard ABBES

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Laurent PIALHOUX

**2017-26 : Modification des statuts du SMIIPS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération n° 2017-05 du 14 mars 2017 du Syndicat Mixte Intercommunal d'Intervention et de Prévention Scolaire de Piégut-Pluviers (SMIIPS), portant modification des statuts.

Conformément à l'arrêté n° PREF/DDL/2016/0183 du 15 septembre 2016 portant création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes du Haut Périgord et de la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais et que ce nouvel EPCI se nomme désormais Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

Suite à la création de cette nouvelle entité, il convient de modifier comme suit l'article 1<sup>er</sup> des statuts du SMIIPS : *La communauté de communes du Périgord Nontronnais se substitue aux communes d'Abjat sur Bandiat et Le Bourdeix.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification des statuts du SMIIPS.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 24 avril 2017.  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 07/04/2017  
Page 1 sur 1

<p>AR PREFECTURE</p> <p>024-212400162-20170405-2017_26-DE</p> <p>Reçu le 12/05/2017</p>
---